

Le Parlement interdit la pêche en eaux profondes au-delà de 800 mètres dans l'Atlantique Nord-Est

L'interdiction de la pêche au-delà d'une profondeur de 800 mètres dans l'Atlantique Nord-Est a été soutenue par le Parlement mardi. Elle s'appliquera au chalutage de fond, qui détruit souvent les habitats des fonds marins, et limitera la pêche en eaux profondes à la zone où elle avait lieu entre 2009 et 2011. Des contrôles plus stricts en mer ainsi que des règles sur la transparence de la collecte de données seront également appliqués.

"Ce règlement de pêche de grands fonds est un règlement hautement symbolique. La pêche de grands fonds, c'est une activité économique qui, outre la fonction sociale de ses emplois, a également une fonction alimentaire et bien sûr un fort impact environnemental (...) Nous avons obtenu un accord qui répond à nos priorités et à tous ses objectifs", a déclaré le rapporteur [Isabelle Thomas](#) (S&D, FR).

Limites de profondeur

Les nouvelles dispositions fixeront une limite de profondeur de 800 mètres au-delà de laquelle la pêche sera interdite, ce qui contribuera à protéger les écosystèmes marins vulnérables et fragiles dans le lit profond de la mer.

Par ailleurs, le règlement prévoit des règles distinctes pour protéger les écosystèmes marins vulnérables au-delà de 400 mètres de profondeur. Si la quantité des indicateurs d'écosystèmes marins vulnérables attrapés dépasse certains seuils, le navire devrait immédiatement cesser toute opération de pêche et ne les reprendre que quand il se sera éloigné d'au moins cinq miles nautiques de la zone dans laquelle il a rencontré l'écosystème marin vulnérable.

Zone de pêche couverte par le nouveau règlement

L'Union européenne va limiter la "zone d'empreinte" de l'Atlantique Nord-Est - zone dans laquelle des activités de pêche en haute mer ont lieu - à la zone où la pêche en eaux profondes avait lieu entre 2009 et 2011. Cette règle s'appliquera aux navires

ciblant les espèces de haute mer, c'est-à-dire ceux dont les captures d'espèces de haute mer représentent plus de 8% du total sur au moins une sortie de pêche au cours de l'année.

Collecte des données, transparence, observateurs à bord

De plus, les députés ont introduit des garanties de transparence plus strictes, en incluant des obligations de fournir des informations publiques sur les navires européens ciblant des espèces d'eau profonde et de faire rapport sur toutes les prises (poissons et écosystèmes vulnérables).

Les États membres seront également tenus de fournir des informations sur l'emplacement des écosystèmes vulnérables (études d'impact). La Commission européenne évaluera ces données chaque année et adaptera la zone de pêche autorisée en conséquence (en utilisant des actes d'exécution).

Les députés ont aussi inclus des contrôles plus stricts en mer - 20% des navires européens devront avoir à leur bord un observateur (scientifique) pour assurer la collecte de données opportunes et précises.

Contexte

Les progrès technologiques réalisés dans les années 1980 et 1990 ont contribué à de [nouvelles formes de pêche](#) à des profondeurs jusqu'alors inexplorées, de plusieurs centaines à plusieurs milliers de mètres sous la surface. Mais les écosystèmes en eaux profondes restent encore largement inconnus aujourd'hui. Certaines espèces de poissons d'eau profonde peuvent vivre très longtemps (plus d'un siècle dans le cas de l'hoplostète orange), et quelques coraux des grands fonds peuvent avoir une durée de vie de milliers d'années.

Les poissons croissant très lentement et se reproduisant tardivement rendent les stocks très sensibles à la surpêche. Les habitats marins vulnérables (de coraux ou

d'éponges, par exemple) sont également particulièrement sensibles à certaines méthodes de pêche.

Compte tenu des menaces qui pèsent sur les stocks d'eau profonde, et reconnaissant la fragilité des écosystèmes des fonds marins, des initiatives ont été progressivement développées, tant aux niveaux mondial (par exemple par l'[Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture](#)) que régional (par exemple par la [Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est](#)) pour promouvoir une exploitation plus responsable des grands fonds.

Lien article : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/20161208IPR55152/p%C3%A0che-en-eaux-profondes-limit%C3%A9e-%C3%A0-800m-de-profondeur-dans-l'atlantique-nord-est>